

AR Prefecture

063-216301424-20250730-30_07_2025_28-DE
 Reçu le 06/08/2025
 Publié le 06/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE **LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Déclaration modification n°2 budget communal

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de régulariser l'imputation comptable des immobilisations suivantes :

N° inventaire	Désignation	Ancienne Imputation	Nouvelle Imputation	Date acquisition	Valeur comptable
2158-VOIRIE COMMUNALE	Voirie communale	2158	2151	04/11/2011	92 246.82
2021-2184-01	Facture n°FA-5349 FILETS A NEIGE	2184	2157	29/12/2021	6 972.00
2184-4	Facture N°50784 autoportee ISEKI	2184	2188	16/05/2022	3 440.00
2184-2022-REMORQUE LIDER	Remorque bois lider 2 essieux	2184	2188	19/07/2022	1 377.76

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider ces comptes à comptes.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

AR Prefecture

063-216301424-20250730-30_07_2025_27-DE
 Reçu le 06/08/2025
 Publié le 06/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE **LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Déclaration modification n°1 budget assainissement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de régulariser les dépenses du budget de fonctionnement de l'assainissement concernant la facture de l'Agence Loire et Bretagne et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prévu 603 € facturé 662 €
 Concernant la dotation aux amortissements, prévu 8755.95 € réel 8831.61 €

Chapitre 014 : atténuation de produits

- Compte 61528 : - 59 €
- Compte 706129 : + 59 €

Chapitre 042 : opération ordre transfert amortissements immos

- Compte 6811 : + 75.66 €
- Compte 28156 : - 75.66

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer le virement des crédits ci-dessus.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

N. Claude

AR Prefecture

063-216301424-20250730-30_07_2025_30-DE
 Reçu le 06/08/2025
 Publié le 06/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Validation Charte de Gouvernance PLUIH

Monsieur le Maire présente au Conseil la Charte de Gouvernance PLUIH Ambert Livradois Forez (jointe en annexe) et leur demande de valider celle-ci.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Approuve la Charte de Gouvernance comme jointe en annexe,
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités utiles à la bonne exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

AR CHARTRE DE GOUVERNANCE DU PLUiH AMBERT LIVRADOIS FOREZ

063-216301424-20250730-30_07_2025_30-DE

Reçu le 06/08/2025

Publié le 06/08/2025

LES 10 ENGAGEMENTS

1. Le PLUiH sera l'expression du projet de territoire et reflètera la diversité des communes de la communauté de communes.
2. Le PLUiH sera co-construit avec les communes en collaboration avec les élus. La représentativité des communes dans la conduite du PLUiH sera assurée.
3. Les projets des communes seront pris en compte et traduits dans le PLUiH dans la limite de leur compatibilité avec les documents cadre.
4. La communauté de communes s'engage à ne pas imposer de projets d'aménagement sur une commune sans son accord préalable.
5. Les maires conserveront leur compétence sur les autorisations du droit des sols : ils continueront de signer les permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme...
6. La taxe d'aménagement restera de compétence communale.
7. Les possibilités d'évolution des documents existants seront possibles tout au long de la construction du PLUiH pour les projets d'intérêt général. Les demandes seront présentées et validées par le conseil communautaire.
8. Le PLUiH et ses évolutions seront intégralement financés par la communauté de communes.
9. Chaque commune aura la possibilité de demander à la communauté de communes d'initier une procédure permettant l'évolution du PLUiH sous réserve de validation par le conseil communautaire et de compatibilité avec les documents cadre.
10. L'exercice des compétences annexes (site patrimonial remarquable, règlement local de publicité...) se fera en concertation et avec l'accord préalable des communes concernées.

AR Prefecture

063-216301424-20250730-30_07_2025_29-DE
 Reçu le 06/08/2025
 Publié le 06/08/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE **LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Indemnité exceptionnelle à Madame Yvette Renaudias, 1ère adjointe

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'important travail réalisé par Madame Renaudias pour le récolement des archives municipales.

Il précise l'importance que revêt un classement ordonné des archives, leur mise à jour et leur stockage à la fois pour leur consultation chaque fois que nécessaire mais aussi dans la transmission qui devra en être faite lors des prochaines élections municipales.

Pour cela, il propose que soit attribuée à Madame Yvette Renaudias, 1ère adjointe une prime exceptionnelle de 300 €, prises sur la DPEL 2025 (Dotation particulière pour les élus locaux)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide que soit attribuée une prime exceptionnelle de 300 € à Madame Renaudias, 1ère adjointe pour son travail relatif au récolement des archives municipales

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Appel d'offres pour les travaux de La Place de la fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil que 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé sur la plate-forme AWS pour les travaux de la Place de la fontaine :

- Cylindres et Matériaux Routiers
- Eurovia Drôme Ardèche Loire Auvergne
- GATP Générale Auvergnate Travaux Public
- Arvernoise d'Infrastructures
- Bâtiments Travaux Publics du Livradois
- Colas France – Ets de Gerzat

Toutes les offres sont conformes au cahier des charges et les montants hors taxes sont compris entre 227 463.80 € et 281 570.10 €

Après la présentation de l'analyse de ces offres par le Cabinet Timel, 3 propositions ont été retenues lors de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2025.

Après négociation avec ces 3 entreprises, Monsieur le Maire propose que soit retenue l'entreprise Eurovia-Dumeil qui propose le prix le plus bas et présente le meilleur dossier technique.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal
decide d'attribuer le marche de travaux incluant les 3 options à l'entreprise Eurovia-Dumeil,
pour un montant hors taxes de 216 560.36 €

063-216301424-20250730-30_07_2025_26-DE
Reçu le 06/08/2025
Publié le 06/08/2025

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian HEUX, Maire



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 22 juillet 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents :

M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette,

Absents représentés :

Mme DEIJN Mélanie représentée par Mme FARON Marion

Absent :

M. MORIN-LEBOURG Romuald

Mme CLAUDE Nathalie a été désignée comme secrétaire de séance

Objet : Bail emphytéotique administratif au profit de la société de Chasse

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 mai 2025 a été acté le principe d'établir un bail emphytéotique avec la Société de chasse d'Echandelys concernant un terrain situé à La Parade et sur lequel les chasseurs construiront leur local.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur la délimitation précise de la parcelle mise à disposition, sur la redevance demandée à la société de chasse et de la durée du bail.

Concernant la parcelle mise à disposition, Monsieur le Maire propose de valider le plan réalisé par le bureau d'études Pil Architecture relatif à la parcelle ZK 136 amputée de l'emplacement du terrain de basket.

Concernant la redevance, il propose que son montant annuel soit fixé à 200 €.

Concernant la durée du bail, le débat s'articule autour de 2 propositions : 50 ou 75 ans

1- Après en avoir délibéré le conseil :

- adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés la mise à disposition de la parcelle ZK 136, amputée de l'emplacement du terrain de basket (cf plan joint en annexe)
- adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le montant de la redevance annuelle fixé à 200 €

2- Concernant la durée du bail, Monsieur le maire met au vote les 2 propositions :

- Durée de 75 ans : 4 voix POUR, 5 voix CONTRE

- ~~Durée de 50 ans : 5 voix POUR, 4 voix CONTRE~~

AR Prefecture

La durée du bail est donc arrêtée à 50 ans à partir de sa signature par les 2 parties.

063-216301424-20250730-30_07_2025_25-DE

Reçu le 06/08/2025

Publié le 06/08/2025

3- Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés que les frais de notaire afférents à la rédaction de ce bail soient supportés par la commune et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Christian MEUX, Maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

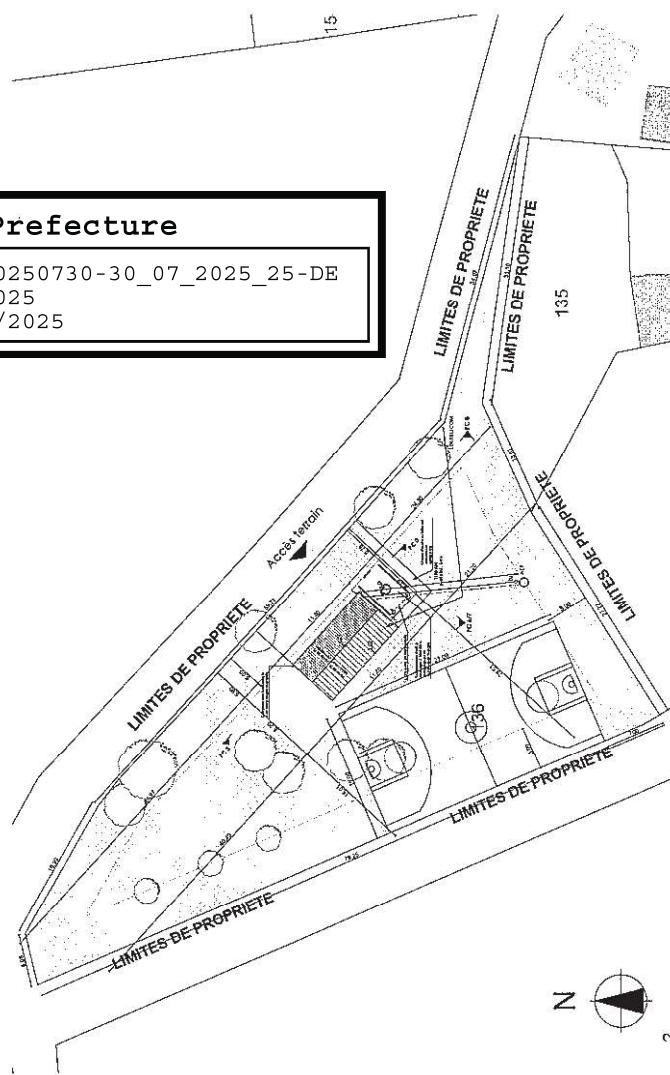
Nathalie CLAUDE, Secrétaire de Séance



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "N. Claude".

AR Prefecture

063-216301424-20250730-30_07_2025_25-DE
Reçu le 06/08/2025
Publié le 06/08/2025



2



PC **Permis modificatif**

Bureau des chasseurs - Rue de la Parade - Echandolys

2

Plan de masse

Echelle: 1:300
30/04/2025
2243